

## REGLEMENT CONCOURS PHOTO « WORK IN PROGRESS 2016 »

---

**La date butoir des inscriptions et envoi des photographies est arrêtée au 11 novembre 2016 – 17h.**

### ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

---

Le centre d'art Spacejunk de Bayonne, régi par l'association Praxis (loi du 1er juillet 1901), basé 35, rue Sainte-Catherine 64100 Bayonne ; organise un concours photo libre et gratuit à l'occasion du Mois de la Photo à Bayonne. Le concours se déroulera du 07 au 11 novembre 2016, 17h, heure de Paris.

### ARTICLE 2- THEME

---

**WORK IN PROGRESS** (travail en cours, ndlr)

Le concours invite les participants à produire une ou plusieurs image(s) en lien avec les réalisations de plusieurs fresques murales XXL à Bayonne sur la semaine du 7 au 11 novembre 2016.

Il y aura trois lieux pour rencontrer les artistes et découvrir leur travail :

- Monkey Bird : 16 boulevard Jean Jaurès, Bayonne
- Maye, Grems, Taroe : Complexe sportif de l'ASB, 11 Avenue de Plantoun, Bayonne
- A-MO : Parking de la CCI, 50-51 Allées Marines, Bayonne

### ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos devront respecter le thème : « Work in Progress » (WIP).

5 photos maximum sont acceptées par personne.

Les photos devront impérativement être au format paysage.

Les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : [bayonne@spacejunk.tv](mailto:bayonne@spacejunk.tv)

Pour le jury de sélection, la taille des photos sera d'environ de 2000x1000 pixels, en basse définition.

Pour l'impression, les lauréats devront pouvoir fournir des images au format PDF d'au moins 2x3m (échelle 1:1 et résolution optimale 100/150 dpi).

Les noms des fichiers photos devront être sous la forme « nom-prénom-1.jpg ».

Le règlement et le bordereau d'inscription peuvent être téléchargés :

- sur demande à [bayonne@spacejunk.tv](mailto:bayonne@spacejunk.tv)
- sur la page facebook du centre Spacejunk de Bayonne : <https://www.facebook.com/Spacejunk.Bayonne>
- à Spacejunk, 35 rue Sainte-Catherine, 64100 Bayonne

Le bordereau d'inscription signé et le règlement paraphé sont à :

- renvoyer par e-mail à l'adresse suivante : [bayonne@spacejunk.tv](mailto:bayonne@spacejunk.tv)
- renvoyer par courrier jusqu'au 11 novembre 2016 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Spacejunk, Concours Photo «WIP2016», 35 rue Sainte-Catherine 64100 Bayonne
- déposer à Spacejunk, 35 rue Sainte-Catherine, Bayonne

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

---

#### ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION

---

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury. Le jury se prononcera dès le 12 novembre. Il sera composé de 10 membres :

- deux membres de l'association des commerçants et artisans *Sainte-Catherine & Cie*,
- deux membres de l'association des habitants *Saint-Esprit sur le pont*,
- deux jeunes de la *Ludothèque* rue Sainte-Catherine,
- un membre de la Direction de la culture et du patrimoine de la mairie de Bayonne,
- un membre de l'Office de tourisme de Bayonne,
- un photographe professionnel,
- le directeur du centre d'art Spacejunk,

Les 10 lauréats seront ensuite recontactés par Spacejunk, afin de récupérer les images HD pour les impressions.

---

#### ARTICLE 5 : EXPOSITION DES PHOTO

---

Les photographies des lauréats seront exposées en grands formats pendant trois semaines à compter du 21 novembre, tout le long de la rue Saint-Catherine, sur les vitrines des commerçants participants et sur les locaux laissés libres.

---

#### ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

---

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Spacejunk ne pourra être tenu responsable en cas de fraude si une photographie non libre de droits apparaissait dans le concours. En outre, Spacejunk ne pourra être tenu responsable en cas de problème lié au droit à l'image, qu'il s'agisse des personnes présentes sur les photos ou des photographes eux-mêmes.

Les participants s'engagent à céder les droits d'exploitation liés à leur image pour l'exposition rue Sainte-Catherine et utilisations par Spacejunk (communication dans les médias, site internet...). Ils acceptent aussi que leur photographie, ou une partie de son contenu, soit réutilisée sur différents supports (document papier, web, document multimédia).

---

#### ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

---

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

Spacejunk se réserve à tout moment le droit de modifier, annuler, prolonger ou écourter le concours. La responsabilité de Spacejunk ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès à la boîte mail, quelles qu'en soient les causes. Spacejunk ne sera pas plus tenu responsable en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courriers électroniques ou postaux.

Les participants s'engagent à décharger Spacejunk de toute responsabilité en cas d'atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

